



**Commissaires aux
Comptes Associés**

SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele

Laurent Borg

Commissaires aux comptes

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LES MILLE ET UNE NUITS DE LA CORRESPONDANCE

Centre GIONO
3 Bd Elemir Bourges
04100 MANOSQUE

Association Loi 1901
Siret : 424 785 780 / NAF : 9499 Z

EXERCICE 31 DECEMBRE 2023



**Commissaires aux
Comptes Associés**
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

LES MILLE ET UNE NUITS DE LA CORRESPONDANCE

Centre GIONO
3 Bd Elemir Bourges
04100 MANOSQUE

Association Loi 1901
Siret : 424 785 780 / NAF : 9499 Z

EXERCICE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Les Mille et Une Nuits de la Correspondance relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association.



**Commissaires aux
Comptes Associés**

SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaete

Laurent Borg

Commissaires aux comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association, sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Manosque, le 25.06.2024

Isabelle CANDAELE

Commissaire aux comptes,

Gérante, signataire désignée

AJC AUDIT
Société de commissariat aux Comptes
264 rue Berthelot
04100 Manosque
SIREN 451 301 865

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	329	329		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	22 614	18 223	4 391	90	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	100		100	100	
TOTAL (I)	23 043	18 552	4 491	190	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	29 179		29 179	49 832	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	21 968		21 968	19 954	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	69 676		69 676	71 025	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance			265	
	TOTAL (II)	120 823		120 823	141 076
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	143 866	18 552	125 314	141 266	
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	50 000	50 000
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	41 982	70 173	
Excédent ou déficit de l'exercice	(10 123)	(28 190)	
Total des fonds propres (situation nette)	81 859	91 982	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	4 388		
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	4 388		
Total des fonds propres	86 247	91 982	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 359	20 214
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	18 864	25 202
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 344	3 867	
Produits constatés d'avance	5 500		
Total des dettes	39 067	49 283	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	125 314	141 266	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(10 123,30)	(28 190,48)	
(1) Dont à moins d'un an	39 067	49 283	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			



Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	64	30
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	1 043	5 432
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	41 424	49 254
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	403 822	402 103
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		341
	Mécénats	8 000	8 000
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 584	1 839
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	11	35	
Total des produits d'exploitation		455 948	467 034
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 090	2 620
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	281 750	301 391
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	932	871
	Salaires et traitements	106 662	102 557
	Charges sociales	43 080	47 076
	Dotation aux amortissements et dépréciations	199	1 843
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	39 080	31 079	
Total des charges d'exploitation		473 793	487 437
RESULTAT D'EXPLOITATION		(17 845)	(20 403)



Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(17 845)	(20 403)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 072	129
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 072	129
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 072	129
RESULTAT COURANT avant impôts		(15 773)	(20 274)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	5 537	805
	Sur opérations en capital	113	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		5 649	805
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		8 721
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			8 721
RESULTAT EXCEPTIONNEL		5 649	(7 916)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		463 669	467 968
TOTAL DES CHARGES		473 793	496 158
EXCEDENT ou DEFICIT		(10 123)	(28 190)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	66 424	56 978
	Bénévolat		
TOTAL		66 424	56 978
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	66 424	56 978
	Prestations		
	Personnel bénévole		
TOTAL		66 424	56 978



Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **125 314** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **463 669** euros
 - un total charges de **473 793** euros
 - dégage un résultat de **-10 123** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Associatifs.

Ces comptes associatifs sont établis par le dirigeant de **Ass. LES MILLE ET UNE NUITS DE LA CORRESPONDANCE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Associatifs** qui lui a été confiée.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association a été créée en 1999.

Son objet social consiste en l'organisation de nouveaux modes de rencontres autour de la littérature en privilégiant les lectures et les croisements. L'association accompagne également de jeunes écrivains.

L'association promeut ses activités par le biais de la renommée de son festival annuel "LES CORRESPONDANCES DE MANOSQUE".

L'association appuie le financement de ses activités sur les subventions publiques et privées suivantes :

- DLVA,
- Région PACA,

Annexe au Bilan

- Centre National du Livre,
- SOFIA
- Fondation la Poste,
- Fondation Michalski,...

Elle perçoit également des fonds au titre du mécénat.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 ont été réalisés au regard du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2018-06 du 5 décembre 2018.

Le résultat dégagé au 31 décembre 2023 enregistre une perte de 8 833 €. Celle-ci s'établissait au 31 décembre 2022 à 28.190 €.

Malgré une baisse du chiffre d'affaires de plus de 14 800 € HT constatée essentiellement sur la billetterie, la perte reste tout de même limitée. En effet, les subventions reçues ont permis de compenser le manque à gagner au niveau du chiffre d'affaires. La perte dégagée cette année en est donc limitée.

Une attention particulière a été portée sur la maîtrise des coûts directs liés à l'organisation du festival (salaires des artistes, locations salles, hôtels, restaurants, coût des spectacles, honoraires de prestataires,...). Le résultat d'exploitation s'améliore de presque 4 000 € pour un même volume de ressources.

Il semble néanmoins que la limitation de la perte soit principalement liée au résultat exceptionnel.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Les activités de l'association se poursuivent. La dernière édition du festival organisé en 2023 connaît le même engouement.

La continuité d'exploitation de l'association n'est pas remise en cause malgré le fait qu'elle reste fragile.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes associatifs de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes de l'exercice sont également présentés conformément à la réécriture du plan comptable des associations qui résulte en dernier lieu du Règlement n° 2018-06 homologué par l'Autorité des Normes Comptables le 5 décembre 2018.

Le bilan de l'exercice présente un total de **125 314** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **463 669** euros et un total **charges** de **473 793** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-10 123** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	329					329
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	329					329
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	13 203		4 500			17 703
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 911					4 911
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 114		4 500			22 614
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	100					100
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100					100
TOTAL	18 543		4 500			23 043

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	329			329
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	329			329
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	13 113	199		13 312
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 911			4 911
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 024	199		18 223	
TOTAL		18 353	199		18 552

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	NEANT			
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 5px;">}</div> <div> <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 5px;">}</div> <div> <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles </div> </div>				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	100	100	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	29 179	29 179	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	112	112	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 037	17 037	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers	4 819	4 819		
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES		51 247	51 247	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 359	12 359		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	10 299	10 299		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 554	6 554		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 795	1 795		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	216	216		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	2 344	2 344		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	5 500	5 500			
TOTAL DES DETTES		39 067	39 067		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	50 000				50 000
Autres réserves					
Report à nouveau	70 173	(28 190)			41 982
Excédent ou déficit de l'exercice	(28 190)	28 190		10 123	(10 123)
Situation nette	91 982			10 123	81 859
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			4 500	113	4 388
Provisions réglementées					
TOTAL	91 982		4 500	10 236	86 247

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Concours publics et subventions

31/12/2023	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		137 092	210 578		56 152	403 822
Subventions d'investissement			4 500			4 500
TOTAL		137 092	215 078		56 152	408 322

Annexe libre

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Exercice 2023

Par suite des dispositions conclues entre la convention annuelle d'objectifs et d'actions culturelles conclue entre l'association LES MILLE ET UNE NUITS DE LA CORRESPONDANCE et la communauté d'agglomération DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION (DLVA), il a été convenu que la DLVA effectuerait les apports en industrie suivants :

- Mise à disposition de locaux	49.500 €
- Mise à disposition d'appartements, résidence écrivain	2.478 €
- Mise à dispositions des abonnements, chauffage, électricité, eau	5.000 €

Total des apports en industrie 56.978 €

Ces montants ne figurent pas dans le compte de résultat de l'exercice clos au 31/12/2023.



**Commissaires aux
Comptes Associés**
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

LES MILLE ET UNE NUITS DE LA CORRESPONDANCE

Centre GIONO
3 Bd Elemir Bourges
04100 MANOSQUE

Association Loi 1901
Siret : 424 785 780 / NAF : 9499 Z

EXERCICE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Manosque, le 25.06.2024

Isabelle CANDAELE
*Commissaire aux comptes,
Gérante, signataire désignée*

AJC AUDIT
Société de commissariat aux Comptes
264 rue Berthelot
04100 Manosque
SIREN 451 301 865